

## Ecole élémentaire Artur et Lise LONDON

Guyancourt

Année scolaire 2018/19

### ❖ Horaires hebdomadaires de l'enseignement obligatoire

	Matin	Après-midi
Lundi	8h30 – 11h30	13h30 – 16h30
Mardi	8h30 – 11h30	13h30 – 16h30
Jeudi	8h30 – 11h30	13h30 – 16h30
Vendredi	8h30 – 11h30	13h30 – 16h30

### ❖ Calendrier départemental de l'année scolaire 2018/19

	Début des vacances	Reprise des cours
Rentrée des élèves		Lundi 3 septembre
Congés de la Toussaint	Vendredi 19 octobre, au soir	Lundi 5 novembre
Congés de Noël	Vendredi 21 décembre, au soir	Lundi 7 janvier
Congés d'Hiver	Vendredi 22 février, au soir	Lundi 11 mars
Congés de Printemps	Vendredi 19 avril, au soir	Lundi 6 mai
Congés d'été	Vendredi 5 juillet, au soir	

### Attention !

⇒ Pont de l'Ascension : PAS d'école le jeudi 30 et le vendredi 31 mai 2019.

### ❖ Absence

Les familles sont tenues de faire connaître **le plus rapidement possible et par écrit** le motif et la durée de l'absence de leur enfant.

En cas d'absence restée sans justification, égale ou supérieure à quatre demi-journées consécutives ou non, au cours d'une période d'un mois, le Directeur en rend compte à l'Inspecteur de l'Education nationale (**circulaire MEN n° 2011-0018 du 31-1-2011**).

### ❖ Assurance scolaire

Vous devrez fournir, dans les jours qui suivront la rentrée, une attestation de votre assureur. En effet, si l'assurance scolaire n'est pas indispensable pour les activités institutionnelles, elle s'impose de fait pour les autres activités (piscine, sorties facultatives, voyages, entre autres).

La circulaire ministérielle du 29/08/88 précise : « ... L'attention des familles doit être attirée sur l'intérêt qu'elles ont de bien vérifier que l'assurance scolaire qu'elles souscrivent couvre non seulement le risque de dommage causé par l'élève, mais également le risque de dommage subi par lui. Il est recommandé aux familles de demander à leur assureur de leur communiquer par écrit les précisions nécessaires ».

### ❖ Le cahier de liaison

Le cahier de liaison est le lien entre la maison, l'élève et l'école. Il doit être toujours dans le cartable. Il vous informera des différents événements de l'année scolaire. C'est le cahier d'échanges entre les enseignants et les parents. Pour une plus grande efficacité, pensez à le consulter régulièrement et à signer tous les mots.

### ❖ Que devez-vous faire si votre enfant :

#### ➤ est malade ?

- prévenir l'école de son absence le jour même ;
- en cas de maladie contagieuse, fournir un certificat médical autorisant son retour.

#### ➤ a une maladie chronique (asthme, diabète, allergies...) ?

- mettre en place un PAI (projet d'accueil individualisé permettant à votre enfant de suivre son traitement en milieu scolaire). A cet effet, les familles doivent s'informer auprès du médecin scolaire.

**Aucun médicament ne peut être administré à l'école sans un PAI.**

---

*Durant l'année scolaire, on vous conseille vivement de marquer les vêtements au nom de vos enfants afin d'éviter les pertes ou les échanges.*

*L'équipe enseignante vous remercie d'avance de votre collaboration !*